

La Croix - 5/2/2013

Forum & débats opinion :

Bruno Lachnitt, directeur de la Mission régionale d'information sur l'exclusion Rhône-Alpes (MRIE),

Olivier Noblecourt, adjoint au maire de Grenoble, chargé de l'action sociale et familiale, vice-président du CCAS de Grenoble,

Bruno Tardieu, délégué national d'ATD Quart Monde,

Philippe Warin, directeur de recherche CNRS, Observatoire Odenore

Comprendre les mécanismes de l'exclusion avec ceux qui la vivent

Le droit au logement opposable (Dalo) permet à tout ménage privé d'un logement décent d'obtenir un relogement si sa demande est jugée recevable. Pourtant, 10 % des ménages ayant reçu une offre de relogement dans ce cadre la refusent. Aberrant ? Un million et demi de travailleurs pauvres ont droit à un complément social de l'ordre de 120 € en moyenne par mois (le « RSA activité »). Pourtant, plus des deux tiers ne déposent pas de dossier. Incompréhensible ?

Pas du tout. Mais ces deux exemples – on pourrait en donner beaucoup d'autres – montrent qu'il ne suffit pas d'avoir de bonnes intentions pour faire de bonnes politiques sociales. Encore faut-il se demander si elles sont adaptées aux besoins, s'il n'y a pas, ici ou là, des procédures qui coïncent, des conditions qui excluent, des difficultés qui empêchent l'accès aux droits. Et pour le savoir, le mieux est encore de le demander aux intéressés. Après tout, la démocratie consiste à décider avec les gens concernés et non pas sans eux.

Cela vaut dans tous les domaines. Mais plus encore dans celui de la pauvreté et de l'exclusion sociale, où les dégâts sur les personnes sont considérables quand l'application d'une loi se révèle inadaptée ou l'exercice d'un droit difficile ou impossible pour ceux qui devraient en bénéficier. Les comptables se frottent peut-être les mains : tous ces RSA non demandés, c'est autant d'économies pour un État qui ne parvient pas à boucler ses fins de mois. Mais l'horizon des comptables est à courte vue. Demain, dans un an ou dans dix ans, ces économies leur reviendront dans la figure, comme un boomerang, sous la forme de charges bien supérieures à ce qu'ils ont cru économiser : hospitalisations, délinquance, échec scolaire, enfants placés, hébergements d'urgence, emplois aidés...

L'exclusion sociale n'est pas une fatalité. Mais pour la réduire, il faut comprendre avec les personnes concernées comment se sont mis en place et développés les processus d'exclusion dont elles sont victimes. Mieux que quiconque, elles connaissent les obstacles auxquels elles se heurtent quotidiennement, les difficultés à vaincre, les barrières à franchir. Se passer de leur savoir, c'est se condamner à une moindre efficacité, voire à l'échec. On connaît l'adage attribué à Nelson Mandela : « Tout ce qui est fait pour moi sans moi est fait contre moi. » D'où l'importance de créer des espaces de rencontre permettant un diagnostic partagé dont les personnes concernées seraient partie prenante.

Ce rôle de passeur, d'interface, de mise en relation est celui de la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE), structure originale créée en Rhône-Alpes en 1992, sous l'impulsion initiale d'ATD Quart Monde, avec le soutien de la région et de l'État en région. La MRIE facilite la rencontre entre personnes en difficulté et institutions, permet qu'elle ne tourne pas à une confrontation sans issue. Toucher du doigt de façon concrète les arbitrages entre besoins élémentaires auxquels sont contraints les allocataires du RSA (se soigner ou manger, se loger ou manger) éclaire autrement les chiffres relatifs à

la hausse de la fréquentation des dispositifs d'aide alimentaire ; associer les parents à la compréhension des phénomènes de décrochage permet une autre lecture que celle de leur prétendue « démission »... Lorsqu'en 1995 Geneviève de Gaulle, présidente d'ATD Quart Monde, présenta devant l'Assemblée nationale l'avis du Conseil économique et social sur l'évaluation des politiques de lutte contre la grande pauvreté, elle cita la MRIE en exemple de ce que devait être le futur observatoire national et préconisa la création d'autres structures analogues dans d'autres régions en articulation avec ce qui deviendra l'ONPES avec la loi de lutte contre les exclusions de 1998.

La récente conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale a, pour la première fois à ce niveau, associé des personnes concernées aux travaux des différentes commissions préparatoires et à la conférence elle-même. Encore faut-il aller au bout de ce changement et en tirer les conséquences dans la mise en œuvre de l'observation sociale pour éclairer et orienter les politiques publiques. Car, à ne considérer les pauvres que comme objets de comptage, on oublie qu'ils sont eux-mêmes ressources pour lutter contre l'exclusion. Il est grand temps de passer d'une conception des politiques sociales où la défiance, la suspicion et le soupçon permanent qui pèsent sur les pauvres généraient la honte et le non-recours, à des politiques qui promeuvent la citoyenneté de ceux qu'elle vise, qui s'appuient sur leurs ressources, qui soutiennent l'émergence d'une conscience collective de leurs droits. C'est le rôle des associations et des collectifs qui les représentent. Sans leur concours, nous ne relèverons pas le défi que nous pose le non-recours aux droits et aux services par les personnes qui en sont destinataires.